

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE  
N°2024\_029

1.7.1 AVENANTS

030303

**OBJET : Avenants aux lots**

**Marché de travaux d'extension du groupe scolaire à Pollestres**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son alinéa 4 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2194-2 et R.2194-3 ;

VU la consultation réalisée dans le cadre des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique ;

VU le Budget de l'Exercice en cours ;

VU les actes d'engagement signés pour les divers lots dans le cadre du marché de travaux d'extension du groupe scolaire à Pollestres.

**LE MAIRE DECIDE**

**DE SIGNER avec :**

- L'entreprise CANOPEE, un avenant n°1 au lot n°4 : ossatures bois du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 164 214,36 € HT à 167 678,96 € HT **soit une plus-value de 3 464,60 € HT** ;
- L'entreprise SAPER, un avenant n°1 au lot n°5 : étanchéité du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 40 332,59 € HT à 36 263,59 € HT **soit une moins-value de 4 069 € HT** ;
- L'entreprise ALU REFERENCE, un avenant n°1 au lot n°6 : menuiseries extérieures du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 90 840,22 € HT à 91 102,06 € HT **soit une plus-value de 261,84 € HT** ;
- L'entreprise BOUYSSOU, un avenant n°1 au lot n°7 : sols souples du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 17 780 € HT à 17 390,80 € HT **soit une moins-value de 389,20 € HT** ;
- L'entreprise MONROS, un avenant n°1 au lot n°9 : plaquisterie du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 37 242,61 € HT à 38 655,19 € HT **soit une plus-value de 1 412,58 € HT** ;

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée e-legalite.com

99\_SE-066-216601443-20241128-DECISION24\_

- L'entreprise E.G.P., un avenant n°2 au lot n°11 : façades du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 58 249,39 € HT à 62 769,27 € HT **soit une plus-value de 4 519,88 € HT** ;
- L'entreprise POLYGONINOX, un avenant n°1 au lot n°12 : serrurerie du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 20 900 € HT à 15 230 € HT **soit une moins-value de 5 670 € HT** ;
- L'entreprise IBANEZ, un avenant n°1 au lot n°13 : plomberie du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 68 040,27 € HT à 68 626,27 € HT **soit une plus-value de 586 € HT** ;
- L'entreprise IBANEZ, un avenant n°2 au lot n°13 : plomberie du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 68 626,27 € HT à 81 677,27 € HT **soit une plus-value de 13 051 € HT** ;
- L'entreprise S.N.E, un avenant n°1 au lot n°14 : électricité du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 41 240,35 € HT à 46 195,54 € HT **soit une plus-value de 4 955,19 € HT** ;
- L'entreprise TRAVAUX PUBLICS 66, un avenant n°1 au lot n°15 : VRD du projet d'extension du groupe scolaire à Pollestres qui porte sur le montant du marché qui passe de 193 529,53 € HT à 229 597,93 € HT **soit une plus-value de 36 068,40 € HT**.

**ET DE RENDRE COMPTE** de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 27 novembre 2024,

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**



Mis en ligne le 3/12/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-066-2166.01443-20241128-DECISION24\_